

Communiqué de presse

Mise en garde quant aux toupies à la main appelées

« Finger Spinner » ou « Hand Spinner »


Le « Fidget Spinner », aussi appelé « Hand Spinner » est le jouet tendance du moment.



Apparue sur le marché européen il y a seulement quelques mois, cette petite toupie à faire tourner entre le pouce et un doigt inonde les rayons des magasins et fait fureur aussi bien chez les enfants que chez les adultes.

Petite, pas chère et disponible dans toutes les couleurs, formes et matériaux (en plastique ou en métal), voire à effets lumineux, le succès de cette toupie nouvelle génération a déjà provoqué non seulement des ruptures de stocks, mais aussi des accidents.

C'est pourquoi le département de la surveillance du marché de l'ILNAS rappelle que le « Fidget Spinner » est considéré comme un jouet et doit donc de ce fait répondre aux exigences définies dans la législation européenne concernant la sécurité des jouets.

	Processus Surveillance du marché	
	Avis au public	
www.portail-qualite.public.lu	Version 01 - 31.05.2017	Page 2 de 2

Sachant que ces produits sont généralement fabriqués à moindre coût en Asie pour ensuite être revendus en Europe entre 1 et 35 Euros, il convient aux consommateurs de rester vigilants lors de leur achat.

En effet, l'ILNAS, en étroite collaboration avec la Douane, a déjà bloqué à l'importation des milliers de toupies parce qu'elles n'étaient pas marquées CE et/ou parce qu'aucun importateur ou fabricant pouvant certifier la conformité du produit ne figurait sur celui-ci.

Il est ainsi recommandé aux consommateurs :

- de n'acheter que des « Fidget Spinners » marqués avec le label CE : celui-ci est obligatoire sur tous les jouets ou leur emballage et indique que le fabricant garantit que son produit est sûr ;
- de vérifier si l'adresse du fabricant ou de l'importateur figure sur l'emballage ;
- de vérifier la solidité du « Fidget Spinner » afin de contrôler si des petites pièces peuvent se détacher et ainsi présenter un risque d'étouffement lorsqu'elles sont ingérées par un enfant ;
- de suivre les avertissements et recommandations d'âge jointes au produit afin de s'assurer que le jouet convient à l'âge de l'enfant ;
- de lire la notice d'utilisation jointe au produit.

Il convient encore de noter que, même si ces produits ne sont pas destinés aux enfants de moins de 3 ans, ils peuvent être attrayants pour ceux-ci à cause de leurs couleurs vives ou d'une lumière clignotante. C'est pourquoi il est fortement recommandé de ne jamais laisser ces jouets à la portée des enfants en bas âge.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser au département de la surveillance du marché de l'ILNAS :

Tél : (+352) 247 743 20

E-mail : surveillance@ilnas.etat.lu

Site Internet: <http://www.portail-qualite.public.lu/fr/alertes/index.html>